



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS**

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
 L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
 DE GUADELOUPE**

Séance du : 27 décembre 2021
 Date de la convocation : 08 décembre 2021
 Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS2021-12-35 /6
 APPROBATION DU TABLEAU D'ORDRE DU COMITE SYNDICAL DU SMGEAG**

L'an deux-mille vingt et un, le vingt-sept décembre, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS		X		
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	X			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO			X	
4	M. David MONTOUT			X	
5	M. Guy LOSBAR				Procuration au Président
6	M. Ferdy LOUISY			X	
7	M. Jean-Philippe COURTOIS		X		
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE			X	
9	Mme Claudine BAJAZET			X	
10	M. Adrien BARON			X	
11	M. Camille ELIZABETH	X			
12	M. Philippe DEZAC	X			
13	M. Eric LATCHOUMANIN	X			
14	M. Emmerly BEAUPERTHUY			X	
15	Mme Myriam Lucie BROSIUS	X			
16	Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN	X			
17	M. Fabert MICHELY	X			
18	M. Justin DESSOUT			X	
19	Mme Maddly GARGAR	X			
20	M. Didier MERIDAN	X			
21	M. Jean BARDAIL		X		
22	M. Edouard DELTA	X			
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN	X			
24	M. Blaise MORNAL	X			
25	M. Thierry ABELLI		X		
26	M. Héric ANDRE	X			
27	M. Alain LEON	X			
28	M. Jules OTTO			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Maddly GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.../...

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.

Considérant le rapport du Président :

L'ordre du tableau détermine le rang des élus. Cela a toute son importance pour l'application de certaines dispositions légales telles que la suppléance d'élus absents ou empêchés qui s'exerce obligatoirement dans le respect de l'ordre dudit tableau.

Ainsi, après le Président, dans l'ordre du tableau prennent rang les vice-présidents puis les délégués.

L'ordre des vice-présidents suit l'ordre de leur élection.

Les délégués suivent le Président et les vice-présidents selon le critère d'ancienneté de leur élection.

Le Comité syndical,

Ouï le rapport du Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX :15		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'ordre du tableau du Comité syndical du SMGEAG tel que présenté en annexe de la présente.

ARTICLE 2 : DONNER à Monsieur le Président tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Syndicat Mixte de Gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe

TABLEAU D'ORDRE DU COMITE SYNDICAL

(art. L.2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT)

Suite à la création du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe par arrêté préfectoral en date du 26/08/21
à la désignation des représentants des collectivités membres
à l'élection du Président
à l'élection des vice-présidents

COURRIER ARRIVÉ LE:

U 4 FEV. 2022

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

N° d'ordre du tableau	QUALITE	PRENOM	NOM	FONCTION	ENTITE
1	Monsieur	Jean-Louis	FRANCISQUE	Président	Région
2	Madame	Myriam	BROSIUS	Première vice-présidente	CARL
3	Monsieur	Jean	BARDAIL	Deuxième vice-présidente	CANGT
4	Madame	Claudine	BAJAZET	Troisième vice-présidente	CANBT
5	Monsieur	Alain	LEON	Membre du bureau	CAGSC
6	Monsieur	Guy	LOSBAR	Membre du bureau	Département
7	Monsieur	Fabert	MICHELY	Membre du bureau	Cap excellence
14	Monsieur	Edourad	DELTA	Délégué	CANGT
15	Madame	Gabrielle	LOUIS-CARABIN	Déléguée	CANGT
16	Monsieur	Blaise	MORNAL	Délégué	CANGT
17	Monsieur	Thierry	ABELLI	Délégué	CAGSC
18	Monsieur	Héric	ANDRE	Délégué	CAGSC
19	Monsieur	Jules	OTTO	Délégué	CAGSC
20	Monsieur	Justin	DESSOUT	Délégué	Cap excellence
21	Madame	Maddy	GARGAR	Délégué	Cap excellence
22	Monsieur	Didier	MERIDAN	Délégué	Cap excellence
23	Monsieur	Adrien	BARON	Délégué	CANBT
24	Monsieur	Philippe	DEZAC	Délégué	CANBT
25	Madame	Camille	ELISABETH	Délégué	CANBT
26	Monsieur	Emmery	BEAUPERTHUY	Délégué	CARL
27	Monsieur	Eric	LATCHOUMANIN	Délégué	CARL
28	Madame	Nicole	SINIVASSIN	Déléguée	CARL
8	Madame	Isabelle	AMIREILLE-JOMIE	Déléguée	Département
9	Monsieur	Jean-Philippe	COURTOIS	Délégué	Département
10	Monsieur	Ferdy	LOUISY	Délégué	Département
11	Monsieur	Ary	CHALUS	Délégué	Région
12	Madame	Sylvie	GUSTAVE DIT DUFLO	Déléguée	Région
13	Monsieur	David	MONTOUT	Délégué	Région